

LE 17 MAI 2013

OBJET : Renseignements importants au sujet de votre régime de retraite

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE COURRIEL TRAITANT DE LA VIABILITÉ DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE. SI VOUS ÊTES À LA RETRAITE, N'AYEZ CRAINTE : LA LOI EN VIGUEUR PROTÈGE TOUJOURS VOS PRESTATIONS DE RETRAITE ET VOUS CONTINUEREZ DE TOUCHER VOS PRESTATIONS HABITUELLES.

L'Université d'Ottawa a présenté au gouvernement de l'Ontario une demande d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité de son régime de retraite. Dans le cadre de cette demande, l'Université doit, aux termes de la loi, vous faire part du plan qu'elle a arrêté pour [assurer la viabilité de votre régime de retraite](#).

NOUS SOMMES LÉGALEMENT TENUS DE VEILLER À LA CAPITALISATION DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE.

L'Université d'Ottawa a le devoir, envers ses employés, de veiller à la santé financière de son régime de retraite, que ce soit à long ou à court terme. Or, force nous est de vous informer que le régime de retraite de l'Université accuse un déficit de solvabilité de 289 millions de dollars qu'il est impératif de combler. L'Université est légalement tenue d'éliminer ce déficit de solvabilité de son régime de retraite et cela, s'il le faut, en prélevant les fonds nécessaires sur son budget de fonctionnement.

La loi nous donne les cinq prochaines années pour éliminer le déficit de solvabilité du régime de retraite. Pour y parvenir, nous devrions y consacrer 62 millions de dollars par an, soit environ 9 % de notre budget de fonctionnement total.

L'ALLÈGEMENT DE LA CAPITALISATION DU DÉFICIT DE SOLVABILITÉ NOUS DONNE UN PEU PLUS DE TEMPS, MAIS NOUS OBLIGE À AGIR.

Le gouvernement de l'Ontario est prêt à nous accorder jusqu'à 14 ans, au lieu de cinq, pour éliminer le déficit. Cette solution aurait l'avantage de redresser nos finances et elle nous épargnerait de très pénibles choix budgétaires.

Toutefois, la présentation d'une demande d'allègement nous oblige à prendre des mesures immédiates pour [rendre notre régime de retraite plus viable](#). Nous avons soumis notre plan à cet égard à nos partenaires syndicaux.

Les changements dont nous avons besoin ne sont pas énormes. En fait, ils rejoignent ceux que bien d'autres universités de l'Ontario ont déjà réussi à faire.

D'AUTRES UNIVERSITÉS ONT RELEVÉ CE MÊME DÉFI.

Nous devons faire face à la réalité de la situation, tout comme le fait la province de l'Ontario et tout comme bien d'autres universités de la province l'ont fait.

Les universités de Toronto, Guelph, McMaster et Waterloo ont toutes négocié avec leurs partenaires syndicaux pour s'entendre sur des changements à leurs régimes de retraite susceptibles d'en accroître la viabilité. Notre plan prévoit que nous fassions la même chose.

POUR EN SAVOIR PLUS, VENEZ À LA SÉANCE D'INFORMATION SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

Il est très important que vous soyez parfaitement au courant de ce que nous proposons. C'est pourquoi nous vous invitons à une séance d'information sur le régime de retraite, à laquelle assisteront les responsables du régime de retraite de l'Université d'Ottawa et l'actuaire indépendant du régime. Cette séance vous offrira la possibilité de poser toutes les questions que vous pourriez avoir, et ainsi de bien comprendre ce qu'une demande d'allègement du déficit de solvabilité du régime signifie pour vous.

Séance d'information sur le régime de retraite

Quand : Le jeudi 23 mai

Séance en français : à 10 h

Séance en anglais : à 13 h 30

Où : Auditorium des anciens, Centre universitaire (UCU)

Renseignements : vrafin@uottawa.ca